BUDGET PRIMITIF 2018

BUDGET PRINCIPAL

1/ NOTE D'INFORMATION SYNTHETIQUE

Données synthétiques sur la situation financière de la commune :

Indicateur	2015	2016	2017	2018
Population INSEE	3473	3473	3455	3437
Population DGF	3501	3501	3487	3469
Dépenses réelles de fonctionnement/ pop.	615,84€	658,80€	645,73€	638 ,93€
Recettes réelles de fonctionnement/ pop.	789,98€	681,83€	675,83€	669,19€
Produit des impositions directes/ pop. DGF	362,86€	359,92€	373,37€	378,24€
Dépenses d'équipement brut/ pop.	217,42€	158,36€	246,02€	308,41€
Encours de la dette/ pop.	469,51€	469,51€	538,58€	309,47€
Dotation globale de fonctionnement/ pop.	146,55€	135,33€	119,54€	124,24
Dépenses de personnel/ dépenses réelles de	43,76%	42,83%	43,61%	42,94%
Dépenses de fonctionnement+ rbt capital dette/ recettes réelles de fonctionnement	85,26%	98,39%	101,54%	100,48%

Liste des organismes dans lesquels la commune détient une part de capital :

- Caisse d'épargne de Bourgogne : détention d'une part sociale.

Liste des organismes dans lesquels la commune a garanti un emprunt :

Organisme	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement	Capital garanti restant du au 31/12/2013	Quotité garantie	Créances impayées garanties
Val d'Yonne habitat	01/01/1991	01/07/2027	351.364,48€	100%	0

Liste des délégataires de service public :

Compétence	Titulaire de la délégation
DSP Assainissement	Suez Environnement

2/ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement - Dépense	BP 2018 2 300 000.00 €
011 - Charges à caractère général	740 000.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	943 000.00 €
014 - Atténuations de produits	20 000.00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	53 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	104 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	409 000.00 €
66 - Charges financières	30 000.00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000.00 €
Fonctionnement - Recette	2 300 000.00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	
013 - Atténuations de charges	10 000.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	90 000.00 €
73 - Impôts et taxes	1 620 000.00 €
74 - Dotations, subventions et participations	430 000.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	150 000.00 €

Dans le cadre d'un plan efficacité les charges à caractère général baissent de 1,5% par rapport au budget primitif 2017. Les dépenses sont maitrisées au maximum avec notamment un effort qui perdure sur la masse salariale.

Les dotations aux amortissements 2017 sont de 104K€, en lien avec les investissements.

Afin de pallier les aléas de l'exécution budgétaire, 53K€ sont inscrits en dépenses imprévues : ces crédits n'ont pas vocation à être utilisés mais ils sont cependant disponibles si certaines prévisions de dépenses s'avéraient sous estimées.

3/ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En recettes on peut compter sur un léger effet base sur les impôts sans pour autant faire évoluer les taux. Pour la partie dotation on anticipe toujours une baisse de la DGF à laquelle il faut ajouter la diminution de l'attribution de compensation de la communauté d'agglomération.

Les autres produits : portage de repas, location de salle, … devraient rester stables pour 2018. On peut noter une réduction du chapitre intitulé « atténuation de charges » du fait de la fin du contrat aidé qui était affecté sur le budget de la commune (agent des services techniques)

4/ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap/ art (1)	Libellé	BP 2018
	Opération d'équipement n° 300 (5) Terrain sport	
	Opération d'équipement n° 324 (5) groupe sco la guillauméee	7 000.00 €
	Opération d'équipement n° 335 (5) travaux bat communaux	24 000.00 €
	Opération d'équipement n° 336 (5) voirie	75 000.00 €
	Opération d'équipement n° 356 communication	3 000.00 €
	Opération d'équipement n°338 opérations immobilières	12 700.00 €
	Opération d'équipement n° 341 (5) acquisition service admi	3 000.00 €
	Opération d'équipement n° 342 (5) acquisition serv technique	8 000.00 €
	Opération d'équipement n° 343 (5)acquisition bibliothèque	1 000.00 €
	Opération d'équipement n° 344 (5) acquisition police municipale	1 000.00 €
	Opération d'équipement n° 345 (5) acquisition MDE	3 000.00 €
	Opération d'équipement n° 346 (5) acquisition école maternelle	2 300.00 €
	Opération d'équipement n° 347 (5) acquisition école élémentaire	5 000.00 €
	Opération d'équipement n° 350 (5) Accessibilité	30 000.00 €
	Opération d'équipement n° 352 (5) chalet BMO	20 000.00 €
	Opération d'équipement n° 353 (5) parcs et jardins, espaces	5 000.00 €
Total des dépenses d'équipement récurrent		200 000.00 €
	Espace du moulin	600 000.00 €
	Accès zone de loisirs	10 000.00 €
	BMX	250 000.00 €
TOTAL PROJETS		860 000.00 €
1641	Emprunts en euros	115 000.00 €
	Rbt avance FCTVA	46 000.00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		1 221 000.00 €

La commune souhaite d'une part poursuivre les investissements courants d'entretien et d'acquisition de matériel et estime ce besoin à 200K€.

D'autre part, sur 2018 deux projets structurants vont se poursuivre : l'espace du moulin ainsi que la piste de BMX. Compte tenu de l'ampleur des projets (1, 3M d'euros pour l'espace du moulin), de la complexité du plan de financement et de l'étalement dans le temps de leur réalisation, il est proposé au conseil municipal de voter une autorisation de programme pour ces deux projets.

Une autorisation de programme fixe le montant de l'enveloppe maximum qui pourra être allouée au projet : c'est le montant maximum de dépenses qui peut être engagé.

Chaque année l'autorisation de programme se décline en crédits de paiements : c'est pour l'année considérée, le montant maximum qui pourra être payé.

Il est possible au cours du projet de réévaluer l'autorisation de programme, de modifier sa durée, de rééquilibrer les crédits de paiement, … afin de s'adapter au rythme de réalisation du projet.

Autorisation de programme	Intitulé	Montant AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019
1	Espace du moulin	1.300.000€	400.000€	600.000€	300.000€
2	BMX	500.000€	250.000€	250.000€	

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 115K€, il diminue de 17,9% par rapport aux inscriptions de 2017.

Il faut également inscrire 46K€ de remboursement de FCTVA qui avait été versé de manière anticipée et doit être remboursé pour moitié en fin d'année 2017 et pour le solde en 2018.

5/ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	BP 2018
1312	Région	160 000.00 €
1321	Etat et établissements nationaux	100 000.00 €
13	Subventions d'investissement	260 000.00 €
16	Emprunt	780 000.00 €
10222	FCTVA	24 000.00 €
10226	Taxe aménagement	40 000.00 €
24	Cession d'actifs	13 000.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	104 000.00 €
	TOTAL RECETTES	1 221 000.00 €

Pour les recettes d'investissement 2017, le FCTVA est calculé à 24K€, et la taxe d'aménagement espérée à 40K€.

On retrouve la dotation aux amortissements qui figure en dépenses de fonctionnement.
Les subventions attendues en 2017 pour le BMX et l'espace du moulin représenteraient 260K€.
Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement, il est nécessaire d'inscrire un emprunt d'équilibre de 780K€.

BUDGET POLE ENFANCE JEUNESSE

C'est un budget qui ne présente qu'une section de fonctionnement puisque les dépenses d'investissement figurent sur le budget général. Il s'équilibre à hauteur de 600K€, soit -2,3% par rapport au budget primitif 2017.

Chapitre ou Compte	BP 2018
Fonctionnement - Dépense	600 000.00 €
011 - Charges à caractère général	132 000.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	460 000.00 €
67 - Charges exceptionnelles	3 000.00 €
022- Dépenses imprévues	5 000.00 €
Fonctionnement - Recette	600 000.00 €
013 - Atténuations de charges	20 000.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	190 000.00 €
74 - Dotations, subventions et	390 000.00 €

1/ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de personnel représentent 77% des dépenses de fonctionnement, elles sont en baisse de 2,1% par rapport à 2017. Un effort de maitrise des dépenses est prévu afin de stabiliser les charges courantes (132 K€)

2/ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'objectif de ce budget est de stabiliser la répartition de son financement par tiers entre les familles, la CAF et la commune.

Les prévisions réalisées pour 2018 font apparaitre des participations des familles espérées à 190K€, une participation de la CAF de 210K€ et une subvention communale de 180K€, stable par rapport à 2016.

BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION	
Chapitre	**BP 2018**
TOTAL DEPENSES	**123 000.00 €**
011 - Charges à caractère général	20 000.00 €
022 - Dépenses imprévues (exploitation)	2 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	88 000.00 €
66 - Charges financières	7 400.00 €
67 - Charges exceptionnelles	5 600.00 €
TOTAL RECETTES	**123 000.00 €**
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	36 000.00 €
704 - PFAC	12 000.00 €
70611- Surtaxe	75 000.00 €
Résultat d'exploitation	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Chapitre	**BP 2018**
TOTAL DEPENSES	**375 400.00 €**
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 000.00 €
041 - Opérations patrimoniales	
16 - Emprunts et dettes assimilées	39 400.00 €
20- Immobilisations incorporelles	50 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	30 000.00 €
23 - Immobilisations en cours	220 000.00 €
Vierge de celle	
TOTAL RECETTES	**375 400.00 €**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	88 000.00 €
041 - Opérations patrimoniales	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	8 000.00 €
13 - Subventions d'investissement	
16 - Emprunts et dettes assimilées	279 400.00 €
Résultat d'investissement	

1/ SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation retrace essentiellement les dépenses de rémunération du délégataire pour environ 20K€ ainsi que les remboursements des charges d'intérêts d'emprunt.

Le budget s'élèvera pour 2018 à 123K€, soit une baisse de 6,1% par rapport à 2017. Son financement est assuré par la surtaxe d'assainissement, espérée à hauteur de 75K€ ainsi que par la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour 12K€

Les 36K€ de transfert entre section proviennent de la reprise des subventions versées pour des biens qui sont amortis. C'est une écriture d'ordre que l'on retrouve pour le même montant en dépenses d'investissement.

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Le projet de schéma directeur de l'assainissement devrait débuter en 2018 avec le travail de l'assistance à maitrise d'ouvrage.
Au titre des travaux d'assainissement liés au lotissement de la vierge de celle, 200K€ de crédits sont inscrits.
Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 39,4K.

Le financement de la section est assuré par le FCTVA (8K€), la dotation aux amortissements : 88K€ et par un emprunt d'équilibre de 352K€.

BUDGET VIERGE DE CELLE

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	**BP 2018**
6045	**Achats d'études, prestations de service (terrains à aménager)**	100 000.00 €
605	**Equipements et travaux**	900 000.00 €
6611	**Intérêts des emprunts et dettes**	44 600.00 €
	TOTAL DEPENSES	**1 044 600.00 €**
	RECETTES	
042	**Opération d'ordre transfert entre sections**	844 600.00 €
7015	**Vente de terrains**	200 000.00 €
	TOTAL RECETTES	**1 044 600.00 €**
	Déficit/Excédent	*- €*
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	**BP 2018**
040	**Opération d'ordre transfert entre sections**	844 600.00 €
	TOTAL DEPENSES	**844 600.00 €**
	RECETTES	**BP 2018**
164	**Emprunts**	844 600.00 €
	TOTAL RECETTES	**844 600.00 €**

Les particularités de ce budget sont d'une part que toutes les écritures comptables figurent pour leur montant hors taxes, et d'autre part que toutes les dépenses sont comptabilisées en section de fonctionnement puis rebasculées en section d'investissement en fin d'exercice par des écritures d'ordre.

Au niveau du budget primitif la section de fonctionnement s'équilibre à 1,044600€ et à 844.600€ en investissement. On peut noter un important emprunt d'équilibre mais son montant sera ajusté en fin d'année en fonction de l'avancée du lotissement et plus particulièrement du marché des travaux et des ventes de terrains.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des crédits destinés aux acquisitions de terrains ainsi qu'aux études et travaux à hauteur de 1 M €. Le solde des dépenses est constitué par la charge d'intérêt de la dette.
Pour 2018 des premières ventes de terrains sont prévues à hauteur de 200K€.